

Informations concernant le Fonds Social (FSL) du Lycée Louis Armand

Le dossier Fonds Social du Lycée Louis Armand comporte :

- ✓ Le formulaire
- ✓ Les pièces justificatives : attestation CAF/MSA indiquant votre quotient familial (téléchargeable sur le site CAF/MSA) et/ou le dernier avis d'imposition sur le revenu.
- ✓ Situations de surendettement : justificatif Banque de France

Le dossier est à remettre au secrétariat d'intendance : Madame Belingheri Stéphanie

Mail / courrier : stephanie.belingheri@ac-grenoble.fr

Décision d'attribution d'aide :

- ✓ Les demandes d'aide relatives à la restauration scolaire et à l'internat sont prioritaires.
- ✓ L'aide FSL à la restauration scolaire et à l'internat vient après déduction de la bourse Lycée.

Le dépôt du dossier Fonds social ne vaut pas accord. Chaque demande est soumise à la décision de la commission Fonds social qui statue selon le quotient familial (QF) et les difficultés des familles.

- ✓ La commission Fonds social se réunit une fois par mois.

Les familles dont le quotient familial QF est supérieur à 800 ou présentant une situation particulière doivent prendre rendez-vous avec l'assistante sociale du Lycée Louis Armand : Madame LOMBARDI Marie Laure

Permanences sur le lycée : les mercredis matins et jeudis journées.

Joignable par mail : marie-laure.lombardi@ac-grenoble.fr ou par tél : 04.79.72.30.30

L'assistante sociale du Lycée peut aider les familles qui le souhaitent dans la constitution du dossier FSL.

Calendrier des commissions pour l'année 2020/2021 :

15 octobre 2020	24 février 2021
04 novembre 2020	24 mars 2021
09 décembre 2020	05 mai 2021
13 janvier 2021	09 juin 2021

Les familles seront informées de la décision de la commission par courrier

